PROGRAMME DE FORMATION

La Sous-traitance et Co-traitance des Marchés Publics

Votre contact

Christine DUJARDIN
03.20.72.17.15
cdujardin@ffb5962.fr

Durée

1 jour - 7:00 heures

Public

Toute personne qui répond à un marché public ou qui suit son exécution

Prérequis :

Être à l'aise avec la suite Office
Disposer d'un poste informatique équipé de word 2010 et plus, tableur, PDF et d'un navigateur web à jour.

Pour la classe virtuelle

- Démarrage 10 mn avant la session pour l'accueil des apprenants dans la classe virtuelle
- Le PC doit avoir un micro et haut-parleur (si non, un casque audio prise Jack ou USB)
- Une webcam (facultatif mais vivement conseillé)
-une adresse mail consultable

Pédagogie

Alternance d'apports théoriques et mises en situation

Evaluation des acquis à partir d'un quizz d'entrée/sortie

Moyens pédagogiques et supports

Mise en situation grâce à des exercices individuels effectués sur un ordinateur

Objectifs de la formation

Être capable de constituer un groupement ou mettre en place la sous-traitance dans le cadre des marchés publics

Programme

Accueil, tour de table

• **Co traitance dans les marchés publics**
La notion de cotraitance ou de groupement entre les différents intervenants
Le droit de co traiter
La validité des groupements au regard du droit de la concurrence
Les limites pouvant être fixées par l'acheteur

•**Les différentes formes de groupement**
Le groupement conjoint
Le groupement solidaire
Le mandataire du groupement

• **La déclaration de co traitance**
Comment présenter le groupement au stade de la candidature ?
Quels sont les avantages d'un groupement d'entreprises pour le pouvoir adjudicateur à intégrer dans votre offre ?
Comment remplir la déclaration de co traitance ?

• **L'exécution du marché en co traitance**
Le rôle du mandataire
Le paiement du marché
La sanction en cas de mauvaise exécution

• **La sous traitance des marchés publics**
La définition de la sous traitance
Le recours à la sous traitance
Les niveaux de sous traitance
Les restrictions à la liberté de sous-traiter

• **La déclaration du sous-traitant**
La déclaration au moment de la remise de l'offre
La déclaration en cours d'exécution du marché
Les modalités d'acceptation de sous-traitant
Les droits des sous-traitants de rang 1
Les conséquences de la sous traitance non déclarée

• Les modalités du sous-traitant
Le paiement du osu-traitant
Le délai de paiement
Autoliquidation de la TVA en cas de sous traitance

Les + de la formation :
- Formation animée par un professionnel juridique et ancien acheteur public
- Contenu opérationnel pour une mise en œuvre rapide